

# Haïti,

contextes social, historique, économique et le phénomène de la corruption.

Pierre Fournier

Formation à Port-au-Prince

28 janvier 2016



---

*Or, libre, tu souffrais encore de l'esclavage*

---



## Résumé

*Or, libre, tu souffrais encore de l'esclavage*

Avec cinq cents ans d'histoire, Haïti est une des plus anciennes des terres d'Amérique touchées par l'envahisseur européen. Son peuple est composé de descendants d'esclaves arrachés à leur terre natale d'Afrique. À cause de cette réalité et des attitudes colonialistes et racistes des pays riches qui l'entourent, Haïti n'a pu se développer comme un pays riche. Elle est au contraire très pauvre et inégalitaire et son gouvernement est faible et dépourvu de ressources. La corruption y est endémique, malgré de récents efforts qui n'ont pas encore porté fruit.

## Introduction

Commençons par la fin : nous y parlerons de corruption. Toutefois, il serait injuste pour Haïti de ne pas d'abord mettre ce phénomène en contexte, contexte historique, social, économique et politique. Ces quatre facettes du contexte sont inter-reliées. Si je peux prétendre avoir une connaissance presque directe du phénomène de la corruption en Haïti, pour avoir rencontré un grand nombre d'agents de l'État chargés, de près ou de loin, de s'y intéresser, il n'en est pas de même pour le contexte dans lequel fleurit cette corruption, dont je n'ai qu'une courte expérience autre que livresque, et encore ne s'agit-il que de quelques livres seulement.

Je dois donc commencer chacune des deux sections de cette présentation par une discussion de mes sources. Puis, tant pour le contexte, dans un premier temps, que pour la corruption, dans un second temps, je vous ferai part de mes observations. J'ai réservé une demi-heure, à la fin, pour répondre aux questions, mais vous êtes les bienvenus à m'interrompre en tout temps.

## Le contexte

Je n'ai commencé à m'intéresser à Haïti de façon sérieuse qu'après le tremblement de terre de janvier 2010. Je siégeais alors au Comité de rayonnement international du Barreau de Montréal et il me semblait que notre barreau pouvait venir en aide aux avocats sinistrés en Haïti. En fait, ce que j'envisageais, c'était que le Barreau puisse permettre aux avocats d'origine haïtienne de Montréal de prêter main forte à leurs collègues haïtiens. Je voulais éviter l'écueil de la langue que j'avais rencontré en Asie du Sud-Est, alors que la traduction occupe la moitié du temps. Cela vous en dit déjà assez long sur mon absence de connaissance d'Haïti à cette époque, puisque j'imaginai le créole comme à toutes fins pratiques la seule langue efficace de communication dans l'île. Cela est peut-être vrai dans certaines parties d'Haïti et avec certaines couches moins instruites de la population, mais vous constaterez vous-même cette semaine que nos confrères sont parfaitement à l'aise en français et plusieurs le sont aussi en anglais. Néanmoins, j'ai convaincu le Barreau de Montréal de me suivre dans un projet de création d'un sous-comité du Comité de rayonnement international dont tous les membres seraient d'origine haïtienne et dont la mission serait d'identifier et de mettre en place un ou des projets visant à remettre les confrères de Port-au-Prince au travail et au service de leur population.

Après avoir lancé une invitation à une grande rencontre au Palais à une centaine d'avocats d'origine haïtienne que j'ai pu identifier, nous, c'est-à-dire le personnel du Barreau et moi, avons désigné une douzaine de ces avocats d'origine haïtienne pour peupler ce sous-comité, à charge d'élire parmi eux un président. Je les ai rencontrés, je leur ai proposé de passer à l'élection de ce président et ils... m'ont élu président. Je me retrouvais maintenant au Comité de rayonnement international portant également le chapeau de président de ce sous-comité Haïti. J'ai vite arrêté tout travail utile du Comité de rayonnement international, car le sujet Haïti prenait de plus en plus de temps et le Comité de rayonnement international ne pouvait plus vaquer à ses occupations

ordinaires. Ce dernier a alors convaincu le Barreau de Montréal que nous devrions nous séparer et devenir un vrai comité du Barreau.

Dans ses deux premières années, le Comité Haïti a poursuivi une chimère qui doit nous servir de leçon : quand c'est trop beau pour être vrai, ce n'est probablement pas vrai. Nous nous sommes laissés embarquer par l'offre d'un avocat montréalais en poste en Haïti pour l'ONU, disait-il, qui avait appris de ses contacts avec l'Organisation internationale de la francophonie, que celle-ci avait un budget non-utilisé qu'elle devait attribuer sous forme de financement à une ONG intéressée par l'aide aux sinistrés d'Haïti, et ce, dans un très court délai. La somme qu'il nous faisait miroiter était d'environ un million de dollars. Nous avons avalé l'hameçon très profondément et avons planché pendant presque un an sur la création d'un centre d'affaires qui permettrait aux avocats haïtiens qui avaient tout perdu, bureau, maison, dossiers, etc. , de se remettre à la tâche.

L'échéance venue, notre ami ne répondait ni à nos appels, ni à nos courriels. L'OIF non plus, d'ailleurs. Pourquoi y avons-nous cru ? Parce que les besoins des avocats haïtiens étaient si criants que nous voulions y croire, croire que nous pouvions faire une différence, les aider à se relever d'un écrasement sans précédent.

En cours de route, nous avons vite compris que nous ne pouvions créer ce centre d'affaires qu'avec la collaboration des avocats de Port-au-Prince. Grâce au *membership* du comité, il fut très facile d'entrer en contact avec le bâtonnier de Port-au-Prince de l'époque, Me Gervais Charles, puis de signer une entente de jumelage entre les barreaux de Montréal et de Port-au-Prince. Cette collaboration nous a amenés à apprendre l'existence de certaines difficultés légales à notre projet, l'absence de cadastre en étant une d'assez grande importance, ainsi que de difficultés pratiques,

la sécurité des biens meubles et immeubles, en Haïti, dépendant alors d'abord et avant tout de la capacité du possesseur d'en conserver la possession.

Le silence de notre interlocuteur et de l'OIF nous a éventuellement fait comprendre que nos rêves n'étaient que cela et ne resteraient que des rêves. Dire que le Comité Haïti a eu de la difficulté à s'en remettre ne serait toutefois pas exact. S'il est une qualité que l'on retrouve chez tous les Haïtiens, même ceux qui vivent à Montréal, c'est la résilience. Est-ce parce qu'ils en ont eu trop souvent besoin dans les cinq derniers siècles ? Pour simplement survivre, leur résilience a été si souvent sollicitée qu'il ne serait pas surprenant que la génétique haïtienne ait créé chez eux une plus grande capacité de faire face aux désastres que chez d'autres, par ailleurs plus chanceux. Après pas mal de réflexion, de discussions avec nos confrères d'ici, et avec un peu de chance, le Comité a tenté une activité de tourisme académique il y a deux ans ; le résultat a été franchement très encourageant, et c'est pour cela que nous sommes ici maintenant.

J'ai parlé de deux éléments importants dans ma compréhension de ce qu'est Haïti : la résilience et le rôle insidieux qu'y jouent les ONG. Ces deux phénomènes m'ont poussé à étudier de façon très générale ce qui en est.

*Or, libre, tu souffrais encore de l'esclavage*

Parlons d'abord de résilience. Qui sont les Haïtiens ? Certainement pas les descendants de la Première Nation qui occupait l'île d'Ayiti à l'arrivée de Christophe Colomb ; les Espagnols les ont annihilés. Ils ont aussi renommé leur île d'abord Hispanola, puis Santo Domingo; les Français qui sont arrivés plus tard dans la moitié ouest de l'île ont simplement traduit son nom pour en faire Saint-Domingue. Les Français se sont mis à cultiver la canne à sucre, comme les Anglais le faisaient aussi sur d'autres îles antillaises. Les terres des Antilles sont propices à cette forme d'agriculture.

Comme les Anglais, les Français se sont alors rapidement tournés vers l'esclavage et ont adopté

un système agricole de plantations : de très grandes exploitations agricoles dirigées par une poignée<sup>1</sup> de « maitres » blancs et travaillées par des esclaves enlevés par la force en Afrique. Une Afrique lointaine qui leur a servi de phare dans la noirceur de leur condition. Cette Afrique qu'on entend encore dans ces vers à la mémoire de Toussaint LOUVERTURE, écrits en 1889, mais toujours présente :

Toussaint LOUVERTURE<sup>2</sup>

*Or, libre, tu souffrais encore de l'esclavage,  
Dans ton grand cœur tout plein du sang du Yarada,  
Et d'un orgueil barbare, ô vieux Toussaint Bréda,  
Ton amour du pays se révoltait de rage.*

*Saint-Domingue songeait, furieuse et sauvage !  
La Métropole, ô Chef, en vain te commanda !  
Sans jamais craindre un jour qu'on ne t'appréhendât,  
Tu bravas Bonaparte et l'accablas d'outrage.*

*Rejeton de Guinou, roi de la Côte-d'Or,  
Jeté de l'île servie en France, dans un fort,  
On étouffa l'éclat de ta gloire éternelle.*

*Héros, tu fais grandir notre énergique espoir !*

---

<sup>1</sup> Moins de 10% en général.

<sup>2</sup> Léon VIEUX, Port-au-Prince, 18 août 1889 dans Louis MORPEAU, *Anthologie d'un siècle de poésie haïtienne*, Port-au-Prince, 1920, édition Kindle.

*Car l'Histoire a dressé pour la race nouvelle*

*Le formidable aspect de ton visage noir.*

Il serait imprudent de ne pas se rappeler le caractère inhumain, brutal, de cet esclavage, car il est à la base de choix faits tout au long de son histoire par Haïti. Pour comprendre Haïti, je pense qu'il faut avoir à l'esprit, en tout temps, que ses habitants ont survécu à un système atroce, cruel et humiliant, mais payant. Haïti fut, avant son indépendance, la plus profitable des colonies européennes au monde. Les Haïtiens ont survécu à ce régime, mais ils ne l'ont pas oublié. À chaque fois qu'ils ont eu à choisir entre ce qui leur semblait un encadrement serré, une façon de produire requérant une forte discipline de groupe ou l'obligation d'obéir à un État puissant, ils ont refusé et ont opté pour la survie individuelle. Vous le verrez encore, si vous visitez le centre-ville de Port-au-Prince ou les villages dans la montagne de la côte des Arcadins. Rien n'est plus faux que de prétendre que les Haïtiens sont paresseux : ils travaillent, en fait, tout le temps. Mais ils choisissent, quand ils le peuvent, le travail individuel ; c'est ainsi que vous les verrez tenter de récupérer du métal des décombres qui n'ont pas encore été déblayés depuis le séisme de 2010, six ans plus tard ou cultiver à la main de petits lopins de terre. Ce n'est pas du travail de groupe, avec ses efficacités bien connues, mais du chacun pour soi.

Je vous suggère qu'il serait aussi injuste de les condamner pour le refus de retourner à l'état dont ils ne sont sortis que si péniblement que de condamner les juifs pour leur attachement à Israël. Objectivement, vous pouvez noter avec raison qu'Haïti a besoin d'une bonne dose d'ordre et de discipline, de *law and order*. Mais cela demanderait qu'ils perdent les qualités mêmes qui leur ont permis de survivre tant à l'esclavage qu'à ses suites.

*Or, libre, tu souffrais encore de l'esclavage*

Et parlons-en des suites<sup>3</sup>. Les décrets émis à Paris abolissant l'esclavage dans tout l'empire français ne créent pas une véritable indépendance, plutôt une sorte de servitude, dont les « maitres » blancs sont les bénéficiaires ; toutefois, les guerres européennes amènent les propriétaires de plantations à choisir le parti de l'Angleterre, alors que les administrateurs français s'associent les esclaves affranchis dans la résistance aux Anglais et aux Espagnols. En 1804, après plus d'une décennie à protéger la colonie française, les enfants des esclaves gagnent enfin leur indépendance et le retrait des Français. Et personne, aucun pays, n'accepte de reconnaître cette nouvelle nation, car les alliés naturels contre l'ancienne métropole, l'Angleterre et les États-Unis, sont encore esclavagistes et ce gouvernement formé d'anciens esclaves est un exemple par trop dangereux. Avec le retour temporaire de la paix en Europe, Haïti pouvait espérer une reconnaissance quelconque. C'était sans compter les anciens planteurs français qui continuaient d'œuvrer en France pour que celle-ci reprenne ses droits sur Haïti. Le retour de la paix ne fait qu'entraîner les alliés de la France, autrefois ses ennemis, à s'engager à ne pas reconnaître Haïti tant que la France ne l'aura pas fait.

Ce n'est qu'en 1825 que Charles X, Roi de France, décrète l'indépendance d'Haïti, comme si celle-ci dépendait de sa volonté, vingt-et-un ans après le retrait des derniers soldats français, vingt-et-un ans pendant lesquels les Haïtiens s'étaient gouvernés eux-même. Et encore, Charles X exige un prix pour son décret : Haïti devra verser une compensation à la France pour l'avoir privée de sa « propriété ». Les termes de l'indemnité étaient exorbitants, mais encore plus exorbitants étaient les intérêts et les frais chargés par les prêteurs français : 6% par an d'intérêts, plus un frais de transfert des fonds en Haïti de 20% ! Il faut ici rappeler que pour convaincre son nouveau débiteur d'accepter de payer cette indemnité, ces intérêts et ces frais, le Roi avait envoyé une flotte d'une

---

<sup>3</sup> Pour l'histoire d'Haïti, je recommande fortement *HAÏTI, The Aftershocks of History*, Laurent DUBOIS, Metropolitan Books, 2012.



douzaine de navires de guerre qui mouillaient dans le port de Port-au-Prince pendant la « négociation ».

*Or, libre, tu souffrais encore de l'esclavage*

De colonie la plus riche de l'empire français, puis au pays foncièrement prospère et indépendant qui suivit, Haïti devenait un pays débiteur contraint de taxer à outrance pour rencontrer tant bien que mal ses obligations. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est un pays grandement affaibli et appauvri qui dut faire face à l'intervention agressive des États-Unis, qui, ayant mis leur guerre civile derrière eux, se sentaient investis de la mission de garder l'ordre et la paix dans les Antilles. Les États-Unis avaient alors remplacé la France comme principal créancier. À la fin de 1914, les États-Unis, sans motif légal, interviennent militairement en Haïti pour en extraire la réserve d'or du pays et la transporter à New York, sous prétexte qu'elle pourrait devenir nécessaire si Haïti faisait défaut un jour. Pendant qu'un État en volait un autre, ses citoyens dépossédaient les cultivateurs Haïtiens qui ne pouvaient montrer un titre en bonne et due forme de leurs terres. La colère grondait. Elle éclata en juillet 1915 quand la foule se révolta contre le massacre de 167 prisonniers politiques. Il n'en fallait pas moins pour que les États-Unis interviennent militairement ; l'occupation d'Haïti, qui n'avait jamais levé un doigt contre les États-Unis, allait durer jusqu'en 1934. Par la suite, de nombreuses tentatives d'instaurer une démocratie en Haïti se sont soldées par l'arrivée au pouvoir d'un dictateur, suivi d'un autre, et d'un autre. Les États-Unis ont toujours continué à jouer un rôle déterminant dans le sort d'élections dites libres.

Ces interventions de la France, puis des États-Unis, ont eu pour effet de diminuer, voire d'anéantir, la capacité d'Haïti de subvenir à ses besoins les plus fondamentaux : que ce soit en matière d'instruction, de santé ou d'agriculture, Haïti n'a jamais pu démarrer, créer une fondation pour un édifice solide, s'enrichir et, ce faisant, enrichir la planète. Car la création de la richesse n'est

pas un « *zero sum game* » où le gain des uns signifie nécessairement la perte des autres. La fragilité de l'État, son incapacité de répondre aux besoins du peuple par mauvais temps comme par beau temps a permis à Haïti de perdre graduellement la maîtrise de ses fonctions gouvernementales au bénéfice d'ONG diverses, dont la plupart ont leurs racines aux États-Unis et dont un très grand nombre est financé par USAID<sup>4</sup>. Appelée « république des ONG », Haïti offre le spectacle désolant d'entrepreneurs en bienfaisance qui se chicanent pour le financement de leurs bonnes œuvres, qui nuisent comme ils le peuvent aux efforts les uns des autres et qui ne sont responsables à personne, puisque tout ce qui leur est demandé c'est de certifier qu'ils n'ont pas mis l'argent dans leurs poches. Et penser que nous avons tenté de faire comme elles !

L'effet pervers de cet État qui ne remplit pas ses obligations et qui laisse faire des organismes qui n'ont ni responsabilité ni vision d'ensemble sur les besoins du pays a été de créer substantiellement la situation que Simon Ruel et moi décrivions dans notre rapport, dont je vous livre maintenant les grandes lignes.

## La corruption

En 2014, le jour de mon anniversaire, j'ai reçu une demande assez particulière de Claude Provencher, ancien directeur-général du Barreau du Québec, avec qui le Barreau de Montréal avait collaboré dans ses projets pour Haïti. Claude est une source inépuisable de contacts pour tout ce qui est aide internationale, peu importe où ; Haïti ne fait pas exception. Claude, donc, voulait me référer à un organisme dont vous conviendrez qu'à première vue il me va comme un gant : le *International Senior Lawyer Project*, ou plus simplement, ISLP. ISLP s'était engagé à tenter

---

<sup>4</sup> Pour l'effet des ONG sur Haïti, voir : KATZ, Jonathan M. (2013-01-08). *The Big Truck That Went By: How the World Came to Save Haiti and Left Behind a Disaster*. St. Martin's Press. Kindle Edition.

de trouver de vieux avocats qui accepteraient de collaborer avec la Fondation Héritage pour Haïti dans un projet d'étude sur la corruption.

Évidemment, je ne pouvais résister et, de fil en aiguille, j'ai compris que ISLP avait grandement besoin de ma capacité de parler et d'écrire en français, le vieil avocat américain typique n'étant guère doué en ces matières. Pour le reste, l'ISLP était assez peu frileux quant à mes qualifications, dont, par exemple, mon manque total d'expérience en droit criminel. Heureusement que j'ai pu leur parler des mois intéressants passés à la Commission Gomery.

Comme je remplissais assez bien les exigences en matière d'ancienneté mais pas du tout en matière de corruption, ils ont cherché ailleurs et ont trouvé l'honorable Simon Ruel, tel qu'il est maintenant. Beaucoup moins ancien que moi, mais beaucoup plus compétent. Après une semaine passée à Port-au-Prince où notre hôtesse, Mme Allien, nous a fait rencontrer toutes les ressources dévouées à la lutte contre la corruption en Haïti, Simon et moi avons rédigé un rapport que nous avons remis à l'organisme que Mme Allien dirige : Fondation Héritage pour Haïti, la branche haïtienne de Transparency International. En réalité, il s'agit du *Rapport parallèle de la société civile haïtienne sur l'auto-évaluation présentée par Haïti en 2013 à l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime (ONUDC) dans le cadre de l'Examen de Conformité*, rapport présenté par un regroupement d'organismes haïtiens dirigé par Mme Allien, Je commencerai tout de suite par la conclusion, car elle est rédigée de façon à tenir compte du contexte dont je vous ai parlé :

*La lutte à la corruption est donc largement tributaire du manque de revenus de l'État haïtien et du manque de ressources et moyens dédiés à la lutte contre la corruption. Pourrait-il lui consacrer plus de moyens dès maintenant ? Nous ne pouvons répondre à cette question qui est essentiellement de nature politique ; devant les besoins criants du pays dans tous les domaines, il ne nous appartient certes pas de suggérer que la lutte à la corruption devrait motiver la réduction des*

*sommes affectées à la santé, à l'éducation, à l'agriculture ou à quelque autre activité fondamentale du gouvernement du pays.*

*Cela dit, le gouvernement pourrait, sans amputer son budget, faire preuve de plus de transparence dans l'administration des fonds dont il dispose, notamment en collaborant avec la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif dans l'exécution de ses fonctions.*

*Malgré l'adoption de textes législatifs et la création d'institutions dédiées à la lutte contre la corruption, ce qui en soit est une évolution positive, les problèmes sont tels et les moyens si réduits, que l'efficacité globale de la lutte contre la corruption est très limitée. Néanmoins la compétence et la volonté manifeste de plusieurs des intervenants gouvernementaux en matière de lutte contre la corruption constitue un pas dans la bonne direction.*

La première conclusion a trait à l'absence de moyens du gouvernement.

*Or, libre, tu souffrais encore de l'esclavage*

L'absence de moyens de l'État est flagrante alors que les besoins sont sans fin. Regardez autour de vous et vous constaterez sans problème que, si une couche de la société haïtienne s'en tire relativement bien, la vaste majorité du peuple est dépourvue de ressources. La Banque mondiale conclut sa présentation du contexte économique en Haïti à la fin de 2015 ainsi :

*Haïti reste le pays le plus pauvre du continent américain et l'un des plus déshérités du monde (avec un PNB par habitant de 846 dollars en 2014), et souffre de carences importantes dans les services essentiels. D'après la dernière enquête sur les ménages (ECWAS 2012), plus de 6 sur 10,4 millions d'Haïtiens (59%) vivent sous le seuil de pauvreté de 2,42 dollars par jour et plus de 2,5 millions (24%) vit sous le seuil de pauvreté extrême d'1,23 dollar par jour. C'est aussi l'un des pays les plus inégalitaires de la planète, avec un coefficient de Gini de 0,61<sup>5</sup> en 2012.*

Le PIB par habitant en Haïti n'est que de 425\$ alors qu'il se situe à 30 000 \$ au Canada.

---

<sup>5</sup> Le coefficient de Gini est un indice de la répartition des richesses dans un pays ; la répartition parfaitement égale correspond à 0 tandis que celle qui est parfaitement inégale est de 1. Le coefficient de 2012 en Haïti est celui de la dernière année disponible ; le Canada a un coefficient de Gini de 0,326, soit presque deux fois meilleur que celui d'Haïti ; le Danemark, avec un coefficient de 0,247, est le pays le plus égalitaire au monde tandis que l'Afrique du Sud, qui affichait en 2011 un coefficient de 0,65, est le pays le moins égalitaire. Le Maroc occupe la médiane avec un coefficient de 0,395. Source : [http://www.statistiques-mondiales.com/gini\\_croissant.htm](http://www.statistiques-mondiales.com/gini_croissant.htm).

Les problèmes liés à la santé sont majeurs. L'espérance de vie en Haïti, en 2012, était de 62,17 ans, tandis que celle du Canada était de 81,38 ans. La moyenne mondiale serait de 68 ans; mais cette moyenne inclut un certain nombre de pays où les conflits armés déciment la population.

Seuls 62% des Haïtiens sont alphabétisés, contre 99% des Canadiens.

La liste des problèmes majeurs auxquels l'État haïtien fait face est très lourde. Pourtant, les statistiques démontrent une certaine amélioration depuis le séisme de 2010. Les progrès auraient sans doute été plus importants sans le séisme.

Il reste que si on ne se concentre que sur les problèmes de corruption, la situation semble assez tragique. Nos constatations à ce sujet sont les suivantes :

- 1. Les perceptions que se font les autorités gouvernementales et la société civile de l'état de la corruption en Haïti sont remarquablement semblables. Si d'un côté, les représentants de la société civile rencontrés ne voient pas de progrès significatifs et les officiers de l'État sont foncièrement en accord avec ce constat, de l'autre côté, la plupart des organismes publics se félicitent des progrès accomplis par leurs soins. Certains progrès peuvent être observés, mais ils ne sont pas significatifs.*
- 2. L'État haïtien a fait de grandes avancées quant à l'adoption de lois et de dispositions légales destinées à combattre la corruption et à servir de base de référence pour tous dossiers s'y rapportant, depuis son adhésion à la CNUCC et même depuis le dépôt de son auto-évaluation auprès de l'ONU. Les lois récemment adoptées ont pour effet, selon les représentants de l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) – organisme chargé de coordonner la préparation de l'auto-évaluation – d'engager Haïti sur le chemin de l'État de droit et de la gouvernance éthique, conformément aux prescrits de la CNUCC. Les documents cités et identifiés en Annexe, supportent bien cette thèse.*
- 3. Toutefois, ces efforts en matière de législation et la création de divers organismes destinés à la lutte contre la corruption, dont l'ULCC est un exemple, n'ont pas encore produit de résultats tangibles en termes de procès et condamnations des personnes et/ou entités accusées d'actes de corruption ou de corruption tout court, de réalisations publiques notoires, ni de conscientisation effective au sein des organes de l'État ou de la Société Civile. Plusieurs raisons justifient la lenteur dans l'obtention de ces résultats, nous les verrons dans les défis à aborder.*

4. *Il importe de souligner ici la faiblesse des moyens financiers de l'État haïtien, qui est certainement le facteur le plus important. L'État ne peut guère satisfaire aux besoins de sa population en termes de soins médicaux, d'éducation, d'infrastructures, de soutien à l'industrie ou à l'agriculture. Ses recettes sont principalement liées aux fonds PétroCaribe, frais de douane et autres impôts collectés. Les pétrodollars jouissent d'une grande flexibilité et de conditions avantageuses de remboursement, mais plus d'un milliard de dollars (USD) de dette est déjà accumulé tandis que les impôts et frais de douane ne suffisent pas aux besoins d'Haïti. Dans un tel état de choses, et sans pour autant remettre en cause l'importance de la lutte à la corruption, parmi tous les devoirs de l'État, on peut comprendre qu'il ait d'abord voulu se conformer à ses obligations législatives, outils indispensables et peu coûteux dans cette lutte.*
5. *Les manques de moyens flagrants des organismes destinés à la lutte à la corruption sont sans doute liés à cette contrainte et il ne nous appartient pas de nous substituer aux élus pour déterminer les priorités à adopter dans les activités de l'État.*
6. *Cela dit, la corruption est bien présente car perçue par les membres de la Société et les Citoyens et Citoyennes, à tous les niveaux de l'administration publique et dans le système judiciaire très précisément. L'absence tragique de données exactes et fiables, quant aux cas répertoriés, procès, condamnations ou acquittements, de statistiques, ne permettent pas un jugement sur ces aspects. La corruption semble présente dans un certain nombre de nominations au niveau des fonctionnaires et officiels de l'Etat et du Gouvernement et dans certaines pratiques gouvernementales courantes.*
7. *Nous pouvons dire, avec l'ULCC, dans son auto-évaluation, qu'Haïti s'est engagé sur la voie de la conformité, face à ses obligations en vertu de la CNUCC, quant au domaine de la législation et de certains mécanismes mis en place, bien entendu sur papier.*
8. *Nous concluons aussi que, dans la perception des haïtiens, tant de la société civile que des agents de l'État, la pratique gouvernementale n'a pas encore atteint les objectifs que la CNUCC lui propose et que cette perception est raisonnable en considérant l'information à leur disposition.*

Dans un premier temps, donc, ce qui était frappant dans cette enquête, c'était d'entendre tous les interviewés confirmer que la corruption, à tous les niveaux et dans tous les domaines, affectait les opérations et les transactions des Haïtiens entre eux et avec leur État. Jusqu'au président de

la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (la « CSCCA »), une sorte de juge en chef de la Cour fédérale et vérificateur général réuni en une personne, qui badinait plaisamment sur l'absence probable de corruption en Haïti puisque son organisme n'avait jamais rencontré un fonctionnaire corrompu, alors qu'il est le seul autorisé à faire une telle détermination depuis 1804. Évidemment, on sentait que chacun trouvait les autres corrompus, même si plusieurs reconnaissaient que la vague de la corruption mouillait parfois des rivages très près de leur port d'attache.

Ce qui faisait la plus grande différence, c'était l'enthousiasme pour les progrès acquis par l'État dans la lutte contre la corruption. Pour ceux qui viennent d'être nommés à des organismes chargés de cette lutte, la victoire est presque déjà acquise du fait de la publicité entourant la création de leur organisme : *il ne peut plus y avoir de corruption en Haïti, puisque dorénavant, les coupables savent que nous sommes là pour leur faire subir les châtiments qu'ils méritent.*

Cet enthousiasme n'est pas partagé par ceux qui exercent des fonctions qui incluent la répression de la corruption depuis longtemps et qui ont constaté que la loi haïtienne comprend des mécanismes de protection pour les corrompus qui enraient effectivement leur travail ; en effet, lorsqu'un fonctionnaire de l'État est soupçonné d'avoir participé à un acte de corruption, aucune poursuite ne peut être intentée devant quelque tribunal que ce soit tant que la CSCCA n'a pas décidé de sa culpabilité. Comme cela ne s'est jamais vu, selon le président de la CSCCA, on doit conclure que toutes les affaires de corruption impliquant l'État ont été bloquées très efficacement – ou alors qu'il n'y en a tout simplement pas eu !<sup>6</sup>

Par contre, Haïti a signé la Convention des Nations Unies contre la corruption<sup>6</sup>, appelée la CNUCC, en 2004 et a ratifié son adhésion en 2009. La CNUCC prévoit de nombreuses obligations pour les

---

<sup>6</sup> [https://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/Publications/Convention/08-50027\\_F.pdf](https://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/Publications/Convention/08-50027_F.pdf)

pays membres, dont celle de modifier leurs lois afin de respecter les standards prévus dans la Convention.

Haïti a fait un effort certain pour rencontrer cette obligation, Ceux qui veulent voir le détail de cet effort peuvent consulter la note ii en fin de texte<sup>ii</sup> de la version écrite de cette conférence. Dans les grandes lignes, il faut remarquer qu'Haïti a d'abord créé l'Unité de lutte contre la corruption, appelée l'ULCC, et en 2014, a adopté la Loi portant sur la prévention et la répression de la corruption. Lors de la promulgation de cette Loi, le président Martelly a fait ce commentaire :

*La solennité de cette Cérémonie témoigne de l'importance que mon Administration accorde à la lutte contre la Corruption et de la volonté manifeste de doter le pays d'un cadre légal aux effets dissuasifs et répressifs, qui aidera les Institutions judiciaires et financières dans le rapatriement des Fonds de l'État détournés.*

Il a aussi relaté la contribution de la Fondation Héritage, une division de Transparency International dans l'élaboration de cette Loi.

Une petite digression, ici : notez dans les propos du président son insistance, dirais-je unique, sur le rapatriement des Fonds de l'État détournés. D'une part, le président reconnaît le fait de ces détournements de fonds ; d'autre part, il ne semble pas si inquiet d'enrayer ce phénomène que de voir au remboursement des sommes volées. Cette priorité donnée au remboursement entraîne un effet pervers ; alors qu'Haïti, pays souverain, devrait juger ses propres ressortissants, elle semble satisfaite de laisser des policiers étrangers, principalement de la DEA américaine, venir en kidnapper sur son territoire, afin qu'une fois jugés coupables par les tribunaux américains, leurs avoirs en Haïti puissent être confisqués. L'absence tragique de transparence du gouvernement haïtien permet alors à la rumeur de montrer du doigt les nouveaux occupants de ces divers petits châteaux comme des amis du régime...



Haïti a également créé l'ULCC et l'UCREF. L'ULCC mène la lutte à la corruption tandis que l'UCREF a pour but d'identifier les produits du blanchiment d'argent, en vue notamment d'en permettre la saisie.

L'ULCC est un organisme de police qui ouvre des enquêtes sur dénonciation ou plainte. Chacune de ces enquêtes est confiée à une commission composée d'un enquêteur, un avocat et un comptable. Leur rapport, s'il conclut à corruption, est envoyé au Commissaire du gouvernement qui le relaie au juge d'instruction.

L'ULCC jouit de vastes pouvoirs ; elle peut chercher ses renseignements auprès de la Direction générale des impôts (« DGI ») et auprès des personnes soupçonnées ; lors de notre entrevue, on nous a indiqué que lorsque la proposition de Loi sur l'accès à l'information sera adoptée, les notaires, avocats, banquiers et agents d'immeuble ne pourront lui opposer le secret professionnel.

L'ULCC procède aussi à la formation des magistrats, des fonctionnaires et des nouveaux élus. Elle a d'ailleurs sommé les magistrats de se conformer à la *Loi sur la déclaration du patrimoine* et obtenu récemment qu'une centaine de magistrats récalcitrants voient leur salaire coupé de 25%.

Son directeur, M. Antoine Atouriste est particulièrement optimiste que l'ULCC, par ses activités de formation, par l'augmentation substantielle prévue pour son prochain budget et par un geste d'éclat comme les coupures de salaires des juges non conformes, a réussi à faire prendre conscience à la population et aux officiers de l'État que la corruption comporte maintenant des risques significatifs.

Permettez-moi de jeter un peu d'eau froide sur cet optimisme.

Selon les membres rencontrés, dans les seuls cas n'impliquant pas l'État, une fois le dossier entre les mains du juge d'instruction, ils n'y ont plus accès et n'ont aucun moyen pour en accélérer le

processus, sauf pour répondre aux demandes du Commissaire du gouvernement, le cas échéant. On le voit, c'est là que ça se gâte. Évidemment, l'inertie bicentenaire de la CSCCA fait le travail d'obstruction à la source.

Encore, si le Procureur Public que j'ai rencontré montrait la moindre inquiétude ! Mais non, alors qu'il ne sait pas combien de substituts œuvrent sous ses ordres ni s'il y a parmi ses dossiers des accusations de corruption, il semble très satisfait de l'état de la situation. Pourtant, si j'étais lui et que le fonctionnement du système de justice m'inquiétait un peu, je signalerais que les tribunaux siègent peu, car les juges, payés maigrement pendant qu'ils sont en fonction, passent pour la plupart leurs après-midi comme enseignants dans l'une ou l'autre des nombreuses facultés de droit de Port-au-Prince. Heureusement pour eux, ils continuent de recevoir leurs salaires après avoir quitté leurs fonctions tant que le gouvernement ne confirme pas leur départ, ce qui peut prendre plusieurs années.

La police est entravée par les règles concernant la CSCCA ; les tribunaux s'entravent eux-mêmes.

*Or, libre, tu souffrais encore de l'esclavage*

La société civile, elle, est totalement désabusée et ne croit ni à la justice, ni au gouvernement, ni aux chambres législatives ; elle affirme haut et fort que tous sont corrompus et n'hésite pas à mettre les avocats, ces auxiliaires de justice, dans le même lit que les juges à qui, certains intervenants nous disaient, ils servaient de messagers auprès des justiciables pour rapporter les pots-de-vin qui leurs sont destinés.

Vous comprendrez que nous n'avons passé en entrevue que des officiers de l'État et des Haïtiens suffisamment bien nantis pour avoir une « voix ». On peut au moins dire que notre échantillon ne couvre pas les 60 % des Haïtiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Il est possible qu'ils

n'aient pas une meilleure opinion de la situation que ceux que nous avons consultés. Il me semble encore plus probable qu'ils n'aient aucune opinion sur un sujet qui ne les touche probablement tout simplement pas.

Pourquoi un membre de cette majorité silencieuse s'inquiéterait-il, en effet, d'un État qui ne les touche pas. Les besoins de ces malheureux sont remplis, parfois, par des ONG, jamais par le gouvernement. L'instruction publique dite gratuite ne vise pas les enfants de cette couche sociale qui sont contraints de travailler en bas âge. Les soins médicaux ne sont généralement pas disponibles. Le travail rémunéré par un véritable salaire non plus.

## Conclusion

*Or, libre, tu souffrais encore de l'esclavage*

Ne croyez pas que je sois cynique. Bien entouré dans mon cocon de touriste, fut-il touriste académique, ou d'expert étranger venu prendre le poul d'un phénomène si puissant qu'il étouffe le pays, je n'ai eu dans ce beau pays que des expériences heureuses. Les rares haïtiens que j'ai rencontrés sont agréables et font de véritables efforts pour aider le touriste un peu bête qui les interroge. J'aimerais vous présenter aujourd'hui un rapport glorieux et, surtout, optimiste.

Mais, je crois qu'il vaut mieux dire la vérité telle que je la perçois. Ensemble, nous avocats Montréalais et eux avocats Haïtiens, nous pouvons construire un avenir meilleur pour Haïti. Comment? En tissant des liens d'amitié et de collaboration entre confrères, en nous entraïdant et nous rappelant toujours que ces liens d'amitiés et de collaboration sont le ciment qui nous permettra, les uns comme les autres, de continuer à défendre nos clients non seulement les uns

contre les autres, mais aussi, et surtout, contre l'État, qu'il soit canadien ou haïtien. C'est ce genre d'édifice qu'il nous faut construire, car, sans lui, nous ne pouvons espérer résister aux tentations qui nous guettent.

Je termine en remerciant le bâtonnier Gaston pour son inestimable collaboration et son prédécesseur, mon ami le bâtonnier Hercule. Ils sont les leaders dont les avocats de partout au monde ont besoin et nous leur devons en grande partie le plaisir et la connaissance que cette semaine nous apportera.

i

## La Caraïbe, un espace pluriel en questions



Centre de recherche Géographie, Développement, Environnement de la Caraïbe (GEODE)

KARTHALA Editions, 5 oct. 2011 - 330 pages

★★★★★

0 Avis

G+1 0

Les Etats et territoires du Bassin caraïbe offrent des niveaux de développement particulièrement contrastés. De nombreux facteurs y contribuent largement : l'appartenance à un monde anglo-saxon ou latin, l'influence historique d'une métropole régionale ou extrarégionale, les effets d'un Nord industrialisé et d'un Sud en développement, le choix d'une indépendance politique ou le maintien d'une confortable tutelle. Face à l'hétérogénéité de ces contextes, le développement régional fait d'autant plus question que cet espace subit pleinement les conséquences de la mondialisation. La Caraïbe présente de ce fait un large éventail de situations, oscillant entre la réussite la plus accomplie et la pauvreté la plus difficile à résorber, l'intégration la plus large et la marginalisation la plus réductrice. Un certain nombre d'universitaires se sont retrouvés autour de cette thématique du développement, qui s'inscrit dans la continuité des recherches menées tout au long de sa carrière par le professeur Maurice Burac, auquel ils ont voulu ainsi rendre hommage. Cet ouvrage n'a pas la prétention de couvrir l'ensemble des problématiques liées à la question du développement, mais il contribue à sa manière à mieux connaître les réalités caraïbes et à alimenter un débat qui reste ouvert.

---

– Une bataille assidue contre la corruption

Le Bureau de recherche en informatique et en développement économique (BRIDES), en janvier 2007, annonçait que 91 % des ménages haïtiens estiment que la corruption du secteur public est un des principaux problèmes du pays. En 2005, deux ans plus tôt, la Transparency International (TI) plaçait Haïti dans la liste des dix pays les plus corrompus. En 2006, se joua le même scénario : c'est à Haïti que la TI attribue la plus faible note avec 1,8. Il est donc aisé de dire que la pauvreté, porteuse de la vulnérabilité dont souffre le pays, ne peut être combattue efficacement que par la lutte contre la corruption. Du simple favoritisme au détournement de fonds, en passant par la fraude, l'extorsion ou les dessous-de-table, la corruption prend les formes les plus viles pour finalement s'ériger en système établi.

L'obsession de l'exercice du pouvoir amène, bien souvent, nos gouvernants à privilégier la défense des intérêts de leurs partis au détriment de l'amélioration effective des conditions de vie de la population. Ils affaiblissent les institutions, les vassalisent et les dépouillent de leurs missions spécifiques pour les transformer en plaques tournantes où opèrent, en toute impunité, des réseaux de corrompus. Cette mauvaise gouvernance délibérée érige la corruption en système de gouvernement où les principaux bénéficiaires mettent en place des circuits aux ramifications subtiles, difficilement soupçonnables et difficiles à combattre. C'est à travers ces circuits, soigneusement mis en place, que la corruption se transmet de régime en régime et, petit à petit, la grande majorité de la société se laisse piéger comme un insecte imprudent dans une toile d'araignée<sup>35</sup>.

---

33. Le drame de notre pays est qu'à peine 5 % des biens et capitaux, soit à peine un millier de biens endommagés, étaient assurés au moment du tremblement de terre du 12 janvier 2010.

34. Le ministre Ronald Baudin déclare au journal *Le Nouvelliste* que « Le gouvernement haïtien ne souhaite pas une cascade de procès qui pourrait provoquer l'effondrement d'un secteur d'activité... qui est vital pour l'économie. Pour la bonne marche de l'économie, le secteur bancaire a besoin des assurances pour continuer à faire des affaires dans la construction comme dans l'importation, par exemple ».

35. Quand les éléments des couches populaires disent : « Degaje pa peche » (se débrouiller pour survivre, même à la limite de la légalité n'est pas un crime), ceux des élites dirigeantes rétorquent : « voler l'État n'est pas voler ».

La corruption fait perdre chaque année 20 % du PIB à l'État haïtien. L'attribution des marchés publics au plus offrant, les subventions du gouvernement à des pseudo-associations, les passe-droits..., toutes ces pratiques faussent complètement la démocratie et l'égalité des chances quant à l'accès du citoyen à l'emploi, aux soins, aux services gratuits, à la justice et à la sécurité vis-à-vis des catastrophes naturelles. La nécessaire lutte contre la corruption exige un contrôle étroit exercé par le Parlement, l'application effective des lois, l'existence de médias indépendants et d'une société civile dynamique.

Lorsque ces institutions sont faibles, la corruption se développe et échappe à tout contrôle. Le Conseil électoral provisoire (CEP) se retrouve souvent au cœur de nombreux scandales financiers. En 2006, les conseillers électoraux ont été renvoyés par le président René Préal en raison de l'implication de certains d'entre eux dans une affaire de détournement de fonds publics. Le nouveau CEP n'a pas été meilleur : en 2010, son vice-président a été écarté par ses pairs pour corruption. Les élections législatives et la présidentielle de novembre 2011 ont une nouvelle fois montré la perversion et la corruption qui irriguent les institutions publiques haïtiennes<sup>36</sup>.

La situation est d'autant plus grave que les actes répréhensibles susmentionnés n'ont jamais été jugés et condamnés. Les fonctionnaires impliqués ne sont jamais inquiétés<sup>37</sup>, dans le pire des cas ils sont renvoyés d'une institution, pour réapparaître quelques temps plus tard dans une autre. Les créations en 2001 de l'Unité centrale de renseignements financiers (UCREF) et en 2004 de l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) n'ont pas atténué pour autant le niveau de la corruption dans le pays. Les rapports accusateurs de ces institutions n'ont entraîné aucune poursuite contre les auteurs et coauteurs des actes de corruption. On a même assisté en 2007 au renvoi du directeur de l'UCREF pour tentative de corruption.

31 octobre 2003	Convention des Nations Unies Contre la Corruption – French.pdf 08-50027_F.pdf (CNUCC, version anglaise)
8 septembre 2004	Décret du 8 septembre 2004 créant l'ULCC.pdf
23 novembre 2005	Décret portant sur fonctionnement CSCCA.pdf
1 <sup>er</sup> février 2006	Décret Fixant les Principes Fondamentaux de Gestion des Emplois de la Fonction Publique Territoriales et de ses Établissements Publics[1].pdf
2007	Législation de ULCC portant sur Déclaration de patrimoine.docx
20 décembre 2007	Loi portant sur la création du CSPJ - 20 decembre 07.pdf Loi portant sur statut de la magistrature - 20 dec 2007.pdf
14 novembre 2013	Le Moniteur - Promulgation loi portant sur Blanchiment des capitaux - Novembre 2013,pdf
Printemps 2014	Proposition de loi portant sur la prévention et la répression de la corruption (adoptée sans modification et promulguée le ??)